ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

marchés financiers internationaux

Question écrite n° 93446

Texte de la question

Mme Danielle Bousquet attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la déclaration pour le renforcement du système financier, proclamée à l'issue du sommet du G 20 à Londres en avril 2009. En effet, dans cette déclaration, les chefs d'État et de gouvernement indiquaient être « convenus de rendre plus efficace le contrôle des activités des agences de notation », qualifiées « d'acteurs essentiels du marché ». Pour cela, les dirigeants précisaient « que toutes les agences de notation dont les estimations sont utilisées à des fins de régulation devraient être soumises à un régime réglementaire de surveillance qui prévoit un enregistrement ». Ils ajoutaient que ce régime devra être « mis en place d'ici la fin 2009 » et être conforme aux principes fondamentaux du code de conduite de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV). Ils exigeaient également des agences de notation de « modifier leurs pratiques et procédures pour régler les conflits d'intérêts et assurer la transparence et la qualité de la procédure de notation ». Elle lui demande donc de lui indiquer quelles mesures concrètes ont été prises par le Gouvernement pour mettre en oeuvre les décisions des chefs d'État et de gouvernement du groupe des vingt.

Données clés

Auteur : Mme Danielle Bousquet
Circonscription : Côtes-d'Armor (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 93446
Rubrique : Marchés financiers
Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi
Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 novembre 2010, page 12402
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)